

**argiliant +®****ARGECO****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

- 1.1. Identificateur de produit : argiliant +®
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Liant hydraulique à prise pouzzolanique
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- FOURNISSEUR** : Siège social :
- Nom** : argeco DEVELOPPEMENT
- Adresse** : 25 avenue de Larrieu  
BP 1014  
31023 Toulouse Cédex 1  
France
- Téléphone** : 05 61 72 80 20
- Télécopie** : 05 61 72 80 29
- FABRICANT**
- Nom** : argeco DEVELOPPEMENT
- Adresse** : Carrière du Bretou  
Rue Fournie Gorre  
47500 Fumel  
France
- Téléphone** : 05 53 40 31 31
- Télécopie** : 05 53 40 19 93
- Courriel** : argeco@argeco.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****PRINCIPAUX DANGERS**

- Effets néfastes sur la santé** : Risque de lésions oculaires graves.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- Effets sur l'environnement** : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer
- Dangers physiques et chimiques**
- Incendie ou explosion : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion
- Classification du produit** : Selon la réglementation européenne (67/548/CEE & 1999/45/CE), ce produit est classé comme :  
Xi ; R37/38-R41  
R43

**2.2. Éléments d'étiquetage**

- Identification du produit dangereux** : Ciment Portland, produits chimiques
- Symboles et indications de danger



**argiliant +®**
**ARGECO**
**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**
**(suite)**

- Phrases R : - IRRITANT (Xi)  
 : R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
 R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
 R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Phrases S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
 S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 2.3. Autres dangers : Aucun, à notre connaissance

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**
**MELANGE**

Nature chimique : Mélange à base de kaolin calciné, oxyde de calcium et clinker

**Composants présentant un danger**

Nom de la substance	Teneur	No CAS	No CE	No index	Classification
Oxyde de calcium	15 - 25 %	1305-78-8	215-138-9	----	Xi; R41 ----- Eye Dam 1 H318
Ciment Portland, produits chimiques	25 - 35 %	65997-15-1	266-043-4	----	Xi; R37/38-41 R43 ----- Eye Dam 1 H318 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H335 Skin Sens. 1 H317
Quartz	10 - 15 %	14808-60-7	238-878-4	----	-----

Données complémentaires : Composition chimique :  
 Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub> : 15-25 %  
 SiO<sub>2</sub> (amorphe + cristalline) : 25-30 %

**4. PREMIERS SECOURS**
**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation** : En cas d'exposition à de fortes concentrations de poussières :  
 Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air  
 Consulter un médecin en cas d'irritation persistante
- Contact avec la peau** : Eliminer au maximum par essuyage  
 Rinçage abondant à l'eau  
 En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin
- Contact avec les yeux** : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées  
 (15 minutes au moins)  
 Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats
- Ingestion** : Rincer la bouche à l'eau  
 Faire boire de l'eau  
 Ne jamais tenter de faire vomir  
 Si la quantité ingérée est importante : Consulter un médecin

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Irritation des yeux , Brûlures  
 En cas d'inhalation : Inflammation de la muqueuse nasale, voire érosion dans les cas extrêmes  
 En cas d'ingestion en grande quantité : Brûlures de la bouche, de l'oesophage, du

**argiliant +®****ARGECO****4. PREMIERS SECOURS (suite)**

- tractus digestif, nausées, vomissements
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- 5.1. Moyens d'extinction** : Tous les agents d'extinction sont utilisables
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Non combustible. Ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie
- 5.3. Conseils aux pompiers** : Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement  
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Eviter le contact avec la peau et les yeux  
Ne pas respirer les poussières  
Equipements de protection individuelle :  
- gants, lunettes  
- vêtements de protection appropriés
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement  
Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Récupération : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage  
Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières
  - Nettoyage/décontamination : Laver la zone souillée à grande eau
  - Elimination : Eliminer les résidus solides dans un centre autorisé
- 6.4 Référence à d'autres sections** : Pour plus d'information, se reporter à la section 13

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Précautions à prendre** : Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère  
Eviter le contact avec la peau et les yeux  
Ne pas respirer les poussières
- Conseils d'utilisation** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Mesures d'hygiène** : Se laver les mains après toute manipulation  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation  
Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- Conditions de stockage**
- Recommandées : Stocker :
    - hors de la portée des enfants
    - à l'abri de l'humidité
    - à température ambiante

**argiliant +®****ARGECO****7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)**

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'information complémentaire disponible

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

- France : Poussières réputées sans effet spécifique :  
Poussières totales - VME : 10 mg/m<sup>3</sup>  
Poussières alvéolaires - VME : 5 mg/m<sup>3</sup>  
Oxyde de calcium - VME : 2 mg/m<sup>3</sup>  
Quartz - VME : 0.1 mg/m<sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail  
Capter les poussières à leur point d'émission

**Equipements de protection individuelle****- Protection respiratoire**

: Filtres anti-poussières FFP3  
En cas d'exposition répétée ou prolongée aux poussières:  
- Demi-masque ou masque complet muni de filtre P3  
- Appareil de protection respiratoire facial à ventilation assistée (cagoule, casque ou casquette ventilée) de type TH2P / TH3P

**- Protection des mains**

: Gants de protection en caoutchouc nitrile  
Gants de protection en caoutchouc néoprène  
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374  
Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

**- Protection des yeux**

: Lunettes étanches

**- Protection de la peau et du corps**

: Vêtements de protection (manches et col fermés)

**Moyens collectifs d'urgence**

: Douches de sécurité  
Fontaine oculaire

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat physique** : Poudre  
**Couleur** : rose gris  
**Odeur** : nulle  
**Seuil olfactif** : Non applicable  
**pH** : Non applicable (produit insoluble)  
**Températures caractéristiques**  
**- Ebullition** : Non applicable  
**- Fusion** : > 1000 °C  
**Température de décomposition** : Non déterminée  
**Caractéristiques d'inflammabilité**  
**- Point d'éclair** : Non applicable (solide non inflammable)

argiliant +®

ARGEKO

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

- Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE
Limites d'explosivité dans l'air	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur (air = 1)	: Non applicable
Densité apparente	: 1.03
Masse volumique :	: 2.6 - 2.8 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	
- dans l'eau	: max 1.5 g/l à 20 °C
Coefficient de partage n-Octanol/eau	: Non déterminé
Viscosité dynamique	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
<b>9.2 Autres informations</b>	
Diamètre	: 90 µm : >= 85 %

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

10.1. Réactivité	: A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier
10.2. Stabilité chimique	: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	: Aucunes dans des conditions normales.
10.4. Conditions à éviter	: Eau, humidité
10.5. Matières incompatibles	: - aluminium - acides
10.6. Produits de décomposition dangereux	: Aucun, à notre connaissance

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	: Kaolin calciné : DL 50 po (rat) : > 2000 mg/kg (données bibliographiques)
Effets locaux	: Sévèrement irritant pour les yeux Risque de lésions oculaires graves Irritant pour les voies respiratoires et la peau
Sensibilisation	: Le ciment contenu dans le produit peut contenir du chrome hexavalent sensibilisant Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Toxicité à dose répétée	: Une exposition prolongée aux poussières alvéolaires contenant du quartz peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire.
Cancérogénèse	: Contient de la silice cristalline (Quartz) classée comme cancérogène pour l'homme (Groupe 1) par le CIRC
Mutagénèse	: Pas de données disponibles

**argiliant +®****ARGECO****11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)**

Toxicité pour la reproduction : Pas de données disponibles

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

- 12.1. Toxicité : Kaolin calciné :  
CL 50 (Poisson : Onchorhyncus mykiss) / 96h : > 100 mg/l  
CE 50 (Algues d'eau douce : Scenedesmus subspicatus) / 72 h : > 100 mg/l  
(données bibliographiques)
- 12.2. Persistance et dégradabilité : Non biodégradable
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles
- 12.4. Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB : Pas de données disponibles
- 12.6. Autres effets néfastes : Pas de données disponibles

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****DECHETS DE PRODUIT**

Destruction/Élimination : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables

**EMBALLAGES SOUILLES**

Destruction/élimination : Eliminer dans un centre autorisé

**REMARQUE**

: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

- 14.1. Numéro ONU : Non réglementé
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Non réglementé
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé
- 14.4. Groupe d'emballage : Non réglementé
- 14.5. Dangers pour l'environnement : Non réglementé
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Pas d'information complémentaire disponible
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Pas d'information complémentaire disponible
- REMARQUE** : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche  
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

argiliant +®

ARGECO

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : France : Maladies professionnelles (tableau(x) n° 8 & 25)
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique** : Pas de données disponibles

**16. AUTRES INFORMATIONS**

- Informations complémentaires** : Cette fiche a été réalisée en conformité au règlement REACH
- Texte des phrases R du § 2&3** : R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Texte des phrases H du § 2&3** : H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- \* Mise à jour :** : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)  
Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées)
- Fiche de données de sécurité établie par** : LISAM SERVICES - TELEGIS  
6 rue des Boucheries F-60400 NOYON  
www.reachelp.com  
Safety Made Easy with www.lisam.com
- Sources de données :** : INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)  
Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France  
Joint Research Centre (JRC)  
IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)  
CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document